

Vers une Charte Forestière de Territoire en Pays Coeur d'Hérault

Réponse à l'appel à projet

16.7 : Ingénierie territoriale : développement des espaces
agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau
- Chartes Forestières de Territoire (CFT) -

juin 2016

Cahier des charges de la candidature du Coeur d'Hérault

SOMMAIRE

1. Contexte et enjeux territoriaux en Pays Cœur d'Hérault

1.1 Situation territoriale générale

1.2 Des espaces forestiers diversifiés, des situations hétérogènes

A - Un espace où la forêt est globalement peu ou pas valorisée

B - Une réflexion plus avancée en Lodévois et Larzac

C - Des actions déjà menées et une dynamique initiée en Lodévois et Larzac

D - Des pistes d'action discutées en Lodévois et Larzac à valider à une échelle plus large

1.3 Les forêts du Cœur d'Hérault : un potentiel sous-estimé

2. Se doter d'une Charte Forestière de Territoire en Pays Cœur d'Hérault

2.1 La démarche et le cadre de la Charte Forestière de territoire

2.2 Pourquoi une CFT en Cœur d'Hérault ?

A - Une plus grande connaissance de la diversité forestière et des acteurs de la filière pour agir

B - Un potentiel forestier mésestimé mais de nombreux enjeux déjà prégnants

C - La mise en place d'une dynamique, attendue par les acteurs économiques, pour co-construire une stratégie territoriale

2.3 Des enjeux et objectifs pré-identifiés qui seront à valider collectivement dans le cadre de la phase d'élaboration

3. Objectifs et déroulement prévisionnel de la Charte

3.1 - Phase préparatoire : la réponse à l'appel à projet

3.2 - Elaboration – I. Validation des enjeux et mise en place d'actions pilotes

A – Approfondir la connaissance des acteurs de la filière bois et forêts et amorcer une dynamique locale de filière - études entreprises

B – Mieux connaître la ressource disponible, sa valeur, ses enjeux, ses usages, ses possibles

C- Définition et mise en place d'indicateurs de suivi sur l'ensemble de la démarche

D - Actions de préfiguration identifiées

3.3 – Élaboration – II. Déterminer la stratégie et le plan d'actions

4. Prévisionnel d'élaboration

4.1 – Phasage prévisionnel

4.2 – Prévisionnel financier

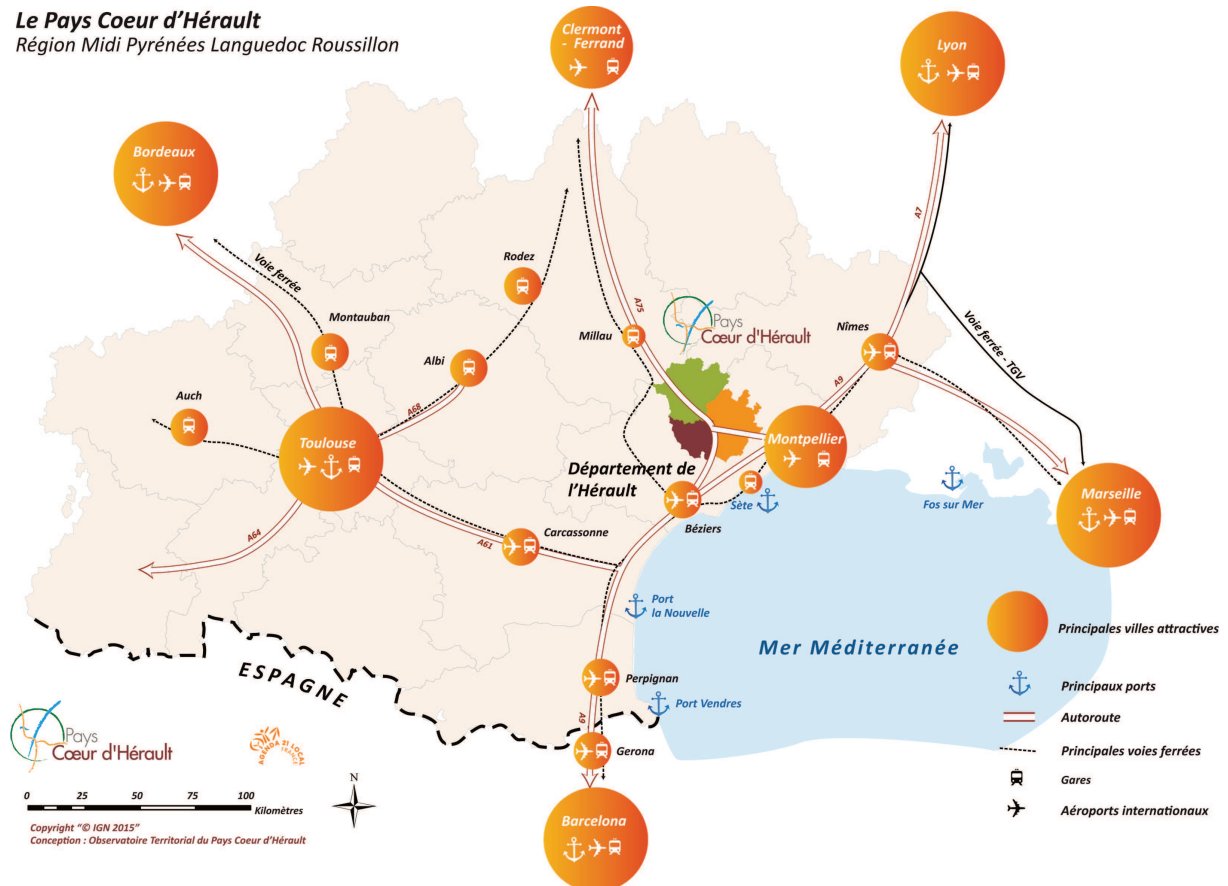
Adequation technique aux critères

Des thématiques et objectifs prioritaires en adéquation avec « AGIR »

Annexes

1. Contexte et enjeux territoriaux en Pays Cœur d'Hérault

1.1 Situation territoriale générale



Le Cœur d'Hérault est un territoire pleinement connecté aux grandes agglomérations - notamment Montpellier à 20 mn, mais aussi Béziers - par la présence de grandes infrastructures autoroutières gratuites (A75 et A750). Les influences et dynamiques induites par cette proximité sont multiples et impactent directement notre territoire. En effet, si le Cœur d'Hérault est un territoire d'une grande qualité paysagère, symbolisée par les Grands Sites (Saint Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault, Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze, Cirque de Navacelle), le territoire « du quotidien » est l'objet de nombreux développements résidentiels et économiques.

Le Cœur d'Hérault affiche depuis plus d'une dizaine d'années des rythmes de croissances démographiques très fortes (2.8%/an entre 1999/2008), largement induits par des soldes migratoires excédentaires. Ainsi, le territoire connaît des mutations sociales fortes, comme l'afflux de jeunes ménages avec enfants, qui influencent les besoins en équipements et services (ex. crèches), mais aussi une population qui tend à vieillir sur certaines communes. Le nombre d'actifs étant plus important que le nombre d'emplois, les déplacements domicile-travail s'accroissent, notamment en direction de Montpellier. L'économie présentielle est le secteur le plus dynamique du territoire.

Même si les espaces urbanisés sur le territoire, représentent une faible part de l'espace total, ceux-ci évoluent rapidement sur des secteurs précis, sous pression résidentielle, au détriment d'autres occupations du sol (ex. agriculture) et des continuités écologiques.

Reflet de la poussée démographique observée, le Pays Cœur d'Hérault a connu une **forte artificialisation** de son territoire avec 179 ha entre 1999 et 2007. Ce sont les vignobles qui sont le plus touchés avec 128,7 ha. Les terres ainsi consommées ont été destinées à des usages industriels et commerciaux (31.5ha) ou à du résidentiel discontinu (58.9 ha). Cette extension de l'urbanisme a aussi touché 31.5 ha d'espaces naturels forestiers au profit du bâti diffus. Ces données traduisent une pression résidentielle forte sur certaines communes et interrogent sur la préservation des fonctions environnementales, agricoles et paysagère, de leur continuité et de leur lisibilité..

Occupant près de la moitié de la surface du territoire, la question forestière est de toute importance. Elle a déjà été abordée au travers des OCAGER ou des zones Natura 2000, sous des angles à la fois d'habitats naturels mais également économiques. Ces territoires d'actions se traduisent déjà par des démarches partenariales existantes sur les trois Communautés de communes qui forment le Pays Cœur d'Hérault (CC Vallée de l'Hérault, CC Clermontais, CC Lodévois et Larzac). Les espaces forestiers existants possèdent des enjeux complémentaires à ceux des milieux ouverts, et dont les fonctions économiques, environnementales et paysagères méritent d'être considérées et développées.

La Charte du Pays, cadre stratégique de l'action

Adoptée en décembre 2013, elle décline les priorités du territoire pour les 10 prochaines années sous forme de 6 défis et 24 objectifs (annexe 1 : Charte de développement 2014-2025), dans lesquels s'inscrit à plusieurs reprises le projet de Charte Forestière :

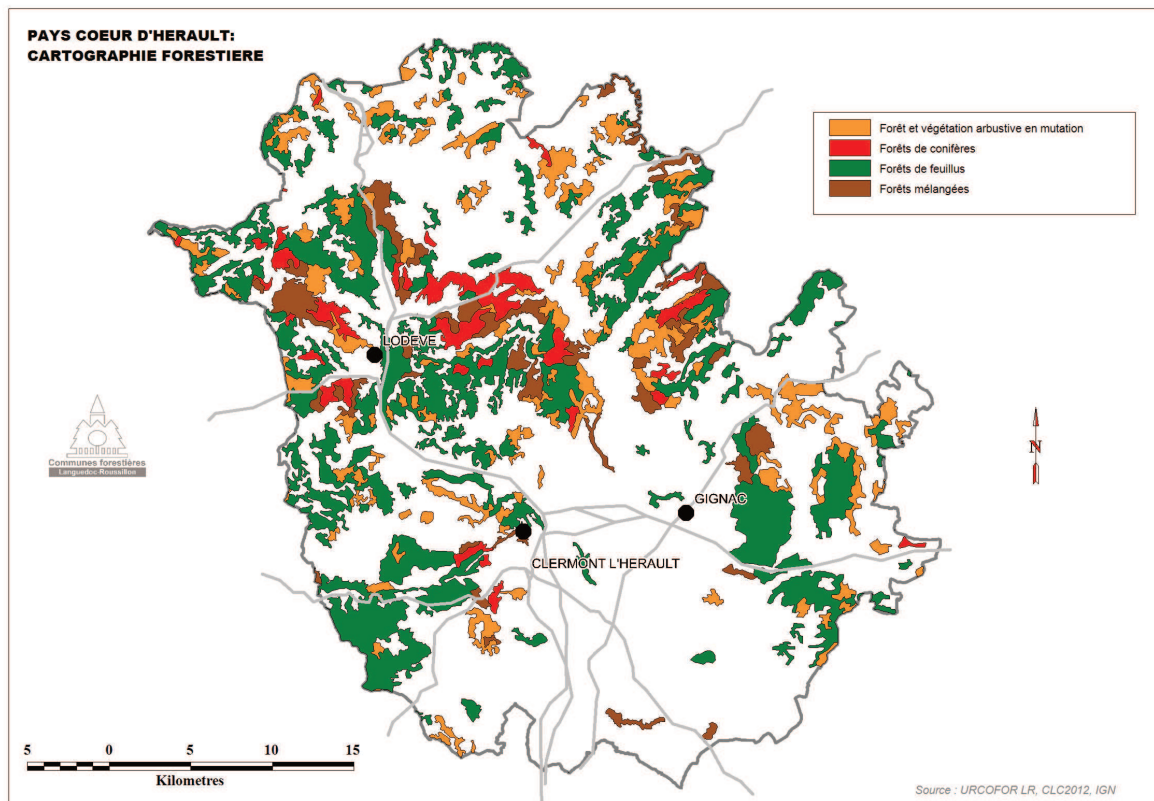
- Le Défi 3 « L'économie » dont l'un des objectifs est de développer des filières spécifiques pour relocaliser l'emploi (Objectif 3.4 de la Charte)
- Le Défi 4 « L'agriculture » avec la volonté d'une diversification agricole et la prise en compte de l'environnement (Objectif 4.3 de la Charte de territoire)
- Le Défi 5 sur «L'exigence environnementale » visant à conduire le territoire vers la transition énergétique et à soutenir une croissance verte et solidaire (Objectif 5.3 de la Charte de territoire)

Cette Charte de territoire 2014-2025, qui a fait l'objet de plus d'une année de concertation, constitue la feuille de route commune à l'ensemble du territoire et sert de clé de voûte à toutes les actions entreprises à l'échelle du bassin de vie. Répondant à la nécessité de mise en œuvre de cette Charte de territoire, le Pays élabore des cadres d'actions tel que le Plan Climat Énergie Territorial (annexe 2, PCET du Cœur d'Hérault) dont le plan d'actions prévoit le développement des énergies renouvelables dont le bois énergie fait partie. La Charte forestière de territoire pourra y apporter une contribution notable, en tant qu'outil de mobilisation collective, de définition d'une stratégie sectorielle et par l'amélioration de la séquestration de carbone forestier sur le territoire. Elle pourra aider à l'atteinte des objectifs que le Pays Cœur d'Hérault s'est fixé tant dans sa Charte que dans son Plan Climat Énergie.

1.2 Des espaces forestiers diversifiés, des situations hétérogènes

L'analyse de l'occupation des sols révèle l Pays Cœur d'Hérault est composé à 47% de forêts (2006), décomposé en :

- ✓ 22 000 ha de forêts arbustives
- ✓ 21 000 ha de feuillus
- ✓ 16 000 ha de conifères



Le territoire est caractérisé par des espaces forestiers différenciés (Inventaire Forestier National), comme les Avants-Monts du Languedoc, les Causses ou encore les Garrigues aux peuplements riches et variés.

A.- Un espace où la forêt est globalement peu ou pas valorisée

Sur la Communauté de communes du Clermontais, les éléments de connaissance caractérisant la forêt sont peu nombreux. Des boisements sont compris dans la Zone de Protection Spéciale (périmètre de site classé du Salagou), avec une surface 12 794 ha, soit près du tiers de la surface (31,14%). Les milieux forestiers sont constitués de Chênes verts, de Chênes pubescents, de Pins noirs ou Pins d'Alep. Quelques chênaies et un peu de châtaigneraies composent ces espaces.

Plusieurs espaces boisés sont issus de zones de déprises agricoles où des espèces de reconquête se sont développées spontanément. Comme pour l'ensemble du territoire, **leur manque d'entretien augmente considérablement le risque d'incendie sur le territoire.**

Depuis 2010, une OCAGER a été engagé sur un périmètre autour du Salagou, même s'elle ne comporte pas de volet forestier à proprement parler. Le diagnostic OCAGER souligne toutefois l'existence d'une zone centrale constituée d'espaces de garrigues et forêts où le potentiel agricole est soumis à de fortes

contraintes : Clermont l'Hérault, Lacoste, Villeneuve et Mourèze. On note ici aussi la fermeture des milieux. Cependant, la forêt n'a pas constitué un objet de travail et aucun plan d'actions la concernant n'est défini.

Pour autant, le cirque de Mourèze, qui appartient à l'Opération Grand Site (OGS) Salagou et Cirque de Mourèze, est très boisé. Les forêts contribuent aux caractères paysagers des lieux mais la fréquentation du public y pose de nombreuses questions et la commune est sensibilisée à la question, d'autant qu'elle possède en propre plusieurs dizaines d'hectares boisés.

Par ailleurs, l'utilisation du bois dans les modes de chauffage n'était pas négligeable dès 2009 (Schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables sur le Clermontais). L'étude déterminait quelques éléments sur la forêt.

Les forêts communales ou domaniales gérées par l'ONF représentent un peu plus de 850 ha avec Cabrières 300 ha, Mourèze 170 ha, Villeneuve 84 ha et autour du lac du Salagou 200 ha. Ainsi, avec 4 150 ha et plus de 1300 propriétaires, la forêt privée représente 80% de la forêt du Clermontais.

Les forêts communales ou domaniales gérées par l'ONF représentent un peu plus de 850ha avec Cabrières 300ha, Mourèze 170ha, Villeneuve 84ha, et autour du lac du Salagou 200 ha. Ainsi, avec 4 150 ha et plus de 1300 propriétaires, la forêt privée représente 80% de la forêt du Clermontais.

Si la productivité de la forêt méditerranéenne est variable, une moyenne de rendement de 1,2m³ par hectare a été retenue. Une sous-exploitation quasi générale des forêts de chênes verts depuis plus de 50 ans a conduit à une importante capitalisation de bois sur pied (de l'ordre de 70 à 85 m³/ha) qui rend l'exploitation intéressante au plan économique dans certains secteurs. Celle-ci est aussi indispensable du point de vue sylvicole.

Le marché du bois énergie (bûche) est loin d'être saturé. Il est cependant difficile d'estimer les quantités exploitées sur le territoire. Toutefois, le développement de l'installation de chaudières individuelles et collectives à plaquettes est de nature à structurer la filière.

Certaines forêts communales productives ne sont pas exploitées au regard de l'utilisation pour la chasse, comme par exemple sur Mourèze (sanglier). Le volume de bois produit dans les forêts publiques est de l'ordre de 1 000 m³/an, provenant presque exclusivement de la forêt communale de Cabrières.

L'exploitation de la forêt est rendue difficile soit par des contraintes topographiques fortes, qui vont jusqu'à la rendre impossible, soit par manque d'accessibilité, soit par le morcellement important. Sur le territoire, en 2009 seuls deux propriétaires privés avaient souscrit un plan simple de gestion (obligatoire à partir d'une surface de 25 ha d'un seul tenant).

Le gisement mobilisable est difficile à estimer en raison de la méconnaissance actuelle. Si l'on considère que seulement 50% de la forêt est accessible ou économique intéressante, le gisement serait de 1 500 tonnes de matière sèche par an.

Il existe un gisement supplémentaire lié à la capitalisation de bois sur pied du fait de la non-exploitation depuis 50 ans. Ce rattrapage peut être envisagé sur 20 à 30 ans, cela pourrait doubler le potentiel annuel.

En Vallée de l'Hérault, dans les Gorges de l'Hérault (Natura 2000), deux types de forêts publiques sont présentes, trois domaniales et huit communales. Elles constituent 4 877 ha, principalement situées au sud, aux alentours de Saint Guilhem, où le chêne vert est dominant. Une espèce rare y est également répertoriée : le pin de Salzman, une réserve biologique domaniale a été mise en place.

Il existe une production ligneuse sur cet espace, quasi totalement destinée au bois de chauffage. **Des freins au développement du bois énergie ont été relevés : les coûts, les difficultés d'accès d'exploitation, le stockage et l'utilisation domestique.** Il est souligné que le bois plaquette renforce le rôle de la forêt dans la production d'énergies renouvelables.

On a là aussi des communes qui possèdent des surfaces de forêts non négligeables : Aniane (945 ha), Argelliers (275 ha), Gignac (510 ha), La Boissière (340 ha), Montarnaud (360 ha), Montpeyroux (470 ha), Puéchabon (1360 ha).

Les forêts privées s'étendent sur 12 628 ha (IFN 2005) et concernent plus de 2000 propriétaires particuliers. Elles sont majoritairement composées de taillis de chêne verts ou de garrigue et maquis. Il s'agit souvent d'anciens espaces ouverts en court de recolonisation ligneuse. Les propriétés souvent morcelées, ne peuvent être facilement mises en valeur sans actions collectives ; l'activité forestière se déroule donc plutôt sur quelques grosses propriétés (on répertorie au moins 150 forêts de plus de 10 ha). Concernant cette zone le Document d'Objectifs Natura 2000 fixe les objectifs suivants :

- Maintien et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire, en particulier la forêt de pins de Salzman et les habitats naturels forestiers reconnus comme habitats d'espèces
- Amélioration des pratiques forestières et création de zones de sénescences
- Prévention des incendies sur des peuplements forestiers et en particulier sur ceux à fort intérêt écologique

Vers la plaine de l'Hérault, la forêt est moins présente, et les boisements sont morcelés. Le long des cours d'eau, on trouve des forêts ripicoles comprenant des peupliers, des frênes et des aulnes. Des paysages de type garrigues émergent çà et là avec une grande proportion de chênes verts et de pins d'Alep.

Sur ces parties du territoire du Pays, les données présentées ici sont issues des documents relatifs aux DOCOB Natura 2000 ou aux diagnostics OCAGER. Elles restent relativement partielles et peu approfondies notamment sur la ressource bois valorisable, même **ces documents soulignent le potentiel que ces boisements représentent.**

B- Une réflexion plus avancée en Lodévois et Larzac

Concernant le Lodévois et Larzac, la connaissance de la ressource et des enjeux est un peu plus avancée. En effet, les élus du Lodévois et Larzac ont fait le choix depuis plusieurs années de travailler sur les aspects agricoles et forestiers. Cela s'est notamment fait dans le cadre des OCAGER/ TerrA Rural (OCAGER Causse du Larzac en 2006/2008 puis OCAGER Lodévois en 2011/2015). Cet engagement de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (CCLL) s'explique notamment par son caractère très rural et le poids de son économie agricole et forestière : 350 entreprises, soit 26 % des entreprises du territoire sont des exploitations agricoles ou forestières.

Un premier travail de diagnostic a été fait pendant les premières phases OCAGER. Ceux-ci ont mis en avant les données suivantes :

- 30 000 ha de forêt dont 78 % de feuillus et 23 % de résineux
- à 88 % en propriété privée, très morcelée.
- Peu de forêts privées dotées d'un Plan Simple de Gestion, même si plusieurs propriétés sont en cours d'élaboration de ceux ci depuis 2 ans.
- une utilisation multifonctionnelle de la forêt, en particulier l'utilisation des boisements pour les parcours des troupeaux sans pour autant que soit mise en place une véritable gestion sylvopastorale des propriétés.
- globalement une forêt sous-exploitée, voire inexploitée.

C - Des actions déjà menées et une dynamique initiée en Lodévois et Larzac

Face à ces constats énoncés dans les premières phases des OCAGER, la filière bois/forêt a notamment fait l'objet de 3 fiche-actions dans le volet opérationnel de l'OCAGER/TerrA Rural Lodévois. (annexe 2 - bilans techniques des 3 fiches-actions en question) :

1. Réalisation de diagnostics multifonctionnalités de propriétés soumises à plan simple de gestion.

Sur trois propriétés soumises à plan simple de gestion, un diagnostic forestier croisé (CFPF et CA34) a été réalisé. Plusieurs options de gestion ont été proposées à ces propriétaires, l'objectif étant de mettre en place avec leur accord des chantiers-pilotes sur lesquels on puisse réaliser des actions de formation/démonstration.

Ces chantiers-pilotes potentiels recouvrent les thématiques suivantes :

- Sylviculture et exploitation du bois (coupe résineux, éclaircies dans résineux) ;
- Pastoralisme et sylvopastoralisme (aménagements, éclaircies) ;
- Gestion environnementale et paysagère (sentier botanique ; évaluation et valorisation de la biodiversité d'un peuplement).

2. Organisation d'une demi-journée « Bois bûche et plaquettes forestières : 2 moyens pour valoriser son peuplement forestier »

Cette demi-journée a permis la visite de trois propriétés forestières avec des modes de gestion différents : coupe-rase d'un taillis de chênes verts ; chantier d'éclaircie de chênes verts ; éclaircie à vocation pastorale en sous bois. Le succès de cette journée (23 participants) conforte l'intérêt de mettre en place des chantiers-pilotes (cf. ci dessus). Par ailleurs, il est à noter que ces journées permettent aussi de mettre en contact des exploitants et des propriétaires, et donc de favoriser la gestion des forêts privées.

3. Mise en place d'un Plan d'approvisionnement Territorial (PAT) : étude approfondie du potentiel forestier du Lodévois et Larzac (orienté filière locale et bois énergie)

(voir documents du PAT en annexe 3)

L'objectif principal était d'évaluer dans quelle mesure, il était faisable de favoriser une filière courte autour du bois-énergie. En effet, plusieurs privés s'étaient équipés de chaufferies bois, plusieurs bâtiments publics investissaient aussi dans ce sens. On savait par ailleurs que plus de la moitié du territoire environ était constituée de forêts, sous-exploitées.

Le PAT a tout d'abord évalué la disponibilité en bois du territoire, par type de bois, et au regard de deux scénarii :

- un scénario « intensif » correspondant à une mobilisation accrue de la ressource facilement accessible en vue d'approvisionner de gros projets de bois énergie
- un scénario « circuits courts » reposant sur une valorisation maximale de la ressource locale pour approvisionner de petites chaufferies, scieries, etc.

Il est apparu assez vite que le premier scénario « intensif » était peu approprié à la nature de la ressource forestière du Lodévois et Larzac et permettrait de mobiliser peu de bois (hormis pour les résineux). Le PAT a permis aussi d'avoir une estimation de la consommation locale en bois. Elle fait apparaître une opportunité effective de développement du bois énergie ! **Un frein majeur à une mobilisation plus importante de bois reste toutefois les questions du morcellement des propriétés forestières et l'absence de desserte adéquate.**

L'hypothèse de l'installation d'une unité de transformation de granulés sur la CCLL avec approvisionnement et vente locale, s'est avérée peu réaliste (peu de retour d'expériences de plates-formes

artisanales ; rentabilité économique et financière impossible à atteindre même avec des hypothèses très optimistes).

Pour autant, l'intérêt d'une ou plusieurs plates-formes de tri et stockage des bois a été par contre validée mais sur un périmètre plus large. Une réunion technique s'est tenue le 19 mars 2015 en présence des Communauté de communes du Lodévois et Larzac, du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault, du Grand Pic St Loup, des COFOR et du SYDEL Pays Cœur d'Hérault et du CD34. Cette réunion a permis de constater :

- qu'il pouvait être pertinent de réfléchir à la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire à une échelle plus large que la seule échelle d'une communauté de communes
- que la prise en compte de la problématique forestière était à des stades différents en fonction des territoires et qu'il était nécessaire d'en tenir compte et de permettre : que la réflexion avance sur certains d'entre eux tout en permettant la mise en œuvre opérationnelle d'actions sur ceux qui avaient déjà réalisé des diagnostics et amorcé une dynamique partenariale autour de la filière.

Ces discussions ont conduit, comme avancé plus haut, à décider d'amorcer une Charte forestière de territoire à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

D - Des pistes d'action discutées en Lodévois et Larzac à valider à une échelle plus large

Outre ce point précis d'une plate-forme qui a conduit à porter les problématiques forestières et autour de la filière bois au niveau du Pays, le PAT et plus largement les actions TerrA Rural ont identifiées de nombreuses pistes de travail qu'il faut aujourd'hui hiérarchiser et mettre en actions. Il sera nécessaire ici de voir, notamment dans la perspective d'une CFT au niveau du Pays, dans quelle mesure, elles ont valeur commune ou non sur l'ensemble du territoire du Cœur d'Hérault :

- Animer l'articulation entre acteurs de la filière bois-énergie
- Identification d'une zone d'intérêt et initiation d'une démarche d'animation auprès des propriétaires forestiers en vue de favoriser une exploitation « regroupée »
- Mise en place des chantiers avec les propriétaires et organisation de journées techniques / formation sur différentes thématiques
- Valorisation des boisements lâches et de la forêt paysanne par les agriculteurs
- Mieux valoriser les forêts communales
- La gestion des risques (inondation / incendies)

...

Ces pistes d'actions sont décrites plus loin, comme réflexion avancée sur les objectifs et les actions pilotes possible à l'échelle du Cœur d'Hérault

1.3 Les forêts du Cœur d'Hérault : un potentiel sous-estimé

Malgré des peuplements riches et variés, et une porte d'entrée un peu différente aujourd'hui sur chacune des communautés de communes, on peut relever d'ores et déjà des faiblesses et des fragilités, ainsi que des potentialités insuffisamment valorisées sur le Cœur d'Hérault, notamment en forêts privées et communales. La présence de forêts domaniales surtout résineuses et exploitées, et de quelques forêts privées gérées, sont des exemples qui renforcent ce diagnostic. :

- des reboisements de résineux et des peuplements d'accrus naturels qui commencent à produire et à nécessiter des éclaircies et/ou des interventions d'amélioration sylvicole ;
- des accrús de pins noirs qui pourraient faire l'objet d'interventions compatibles avec les enjeux du territoire, en combinant ouverture des milieux, production d'énergie durable, prévention des risques d'incendie, pastoralisme ;

- des peuplements feuillus de qualité intéressante pour lesquels des modes de valorisation peuvent être proposés et développés (complémentarités bois de chauffage et bois d'œuvre, éclaircies sylvopastorales, bois artisanaux...)
- des enjeux qui ont été identifiés pour les couverts boisés du territoire: économiques, agricoles, environnementaux, paysagers et touristiques. Ces fonctions pourraient être accentuées par la promotion de gestions sylvicoles durables et visant à améliorer la qualité des peuplements.

Mais d'autre part, on constate que ces atouts sont mésestimés et la valorisation de la ressource forestière se heurte à des freins importants :

- C'est un territoire qui possède peu de tradition forestière, à l'exception des coupes de taillis pour le bois de chauffage. L'activité forestière y est sous-réalisée par rapport au potentiel. Son développement nécessite un travail de sensibilisation important, tant du point de vue des élus que des habitants, y compris sur le volet acceptabilité sociale de l'exploitation forestière (paysages, transport et passages des camions, etc.)
- On dénombre quelques scieries mais les exploitants sont peu présents sur ce territoire qui leur apparaît peu attractif (car peu d'activité forestière à ce jour). La filière est aussi peu lisible pour les propriétaires ;
- Le foncier forestier et agricole est extrêmement morcelé, ce qui rend les projets difficiles à conduire sur de petites surfaces (seuils de rentabilité non atteints) et isole les propriétaires ;
- Les dessertes sont inadaptées ou insuffisantes dans de nombreux secteurs et un schéma de desserte ancien qui ne couvre pas l'ensemble du territoire (1999) aurait besoin d'être réactualisé
- Des peuplements qui souvent sensibles, notamment à la sécheresse et à l'incendie.

Ainsi, la forêt du Cœur d'Hérault est diverse et hétérogène, à l'image de la diversité des paysages du territoire. **Elle est globalement mal connue et sous-exploitée.** Aujourd'hui, le territoire montre un différentiel de connaissance de la ressource ainsi que des acteurs qui composent la filière forêt/bois locale. Toutefois, chaque communauté de communes a déjà abordé par un biais ou un autre (la ressource, la dimension économique, l'aspect environnemental et biodiversité) la prise en compte d'enjeux concernant la filière. La dynamique initiée sur le Lodévois et Larzac est porteuse et a fait écho auprès d'élus des autres communautés de communes confrontés à différentes problématiques dans leurs espaces boisés (risques naturels, accueil du public, recherche de valorisation économique). **On peut gager que s'appuyer sur des exemples d'actions ou de problèmes concrets (cf. desserte) rencontrés sur le Lodévois et Larzac pourra avoir un effet mobilisateur et illustrateur pour l'ensemble du Pays.**

2. Se doter d'une Charte Forestière de Territoire en Pays Coeur d'Hérault

2.1 La démarche et le cadre de la Charte Forestière de territoire

La Charte Forestière de Territoire est donc un moyen concret de mettre en œuvre sur un territoire **une politique forestière globale au travers d'un programme d'actions pluriannuel** où les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux de la forêt sont considérés.

Depuis sa création au travers de la Loi d'Orientation sur la forêt n° 2001-602 du 9 juillet 2001, cet outil a été adopté par quelques 100 territoires en France. Il s'agit d'engager une réflexion collective autour des enjeux du territoire liés à la forêt, et d'établir une politique forestière locale cohérente avec les orientations régionales et nationales et un programme d'actions lié aux enjeux prioritaires du territoire, donc de valoriser au mieux son patrimoine forestier et de définir une véritable politique forestière ;

La définition concertée d'orientations et d'un plan d'actions concret (réorganisation parcellaire, desserte, structuration de la filière bois, accueil en forêt...) permet notamment d'appeler des financements adaptés pour sa mise en œuvre : Il s'agira notamment d'identifier des investissements à effet de levier pour générer une activité économique (pistes, plateformes, hangars, stockage etc.) et améliorer les fonctions environnementales et sociales de la forêt (interventions sylvicoles en faveur d'une meilleure séquestration carbone, de la gestion de l'eau, de la biodiversité, du paysage ...), de déterminer des zones d'action prioritaires et de préciser les programmes d'actions pour l'ensemble du périmètre.

2.2 Pourquoi une CFT en Coeur d'Hérault ?

A - Une plus grande connaissance de la diversité forestière et des acteurs de la filière pour agir

La diversité des boisements du Coeur d'Hérault est partiellement connue, mesurée et cartographiée, à la fois dans les différentes collectivités et périmètres cités auparavant. Pour la plus grande part, ces différents espaces forestiers sont tous concernés par la production de bois de chauffage, généralement à usage domestique mais la connaissance de la ressource est méconnue, et sa gestion peu développée. Globalement il y a peu ou pas de valorisation de la ressource.

Il s'agit d'avoir une vision territoriale de :

- l'état des lieux de la ressource bois, quantification de la ressource par essence et type de produit, qualification de la disponibilité technico - économique de cette ressource, identification des freins à la mobilisation
- mieux cerner les capacités locales d'approvisionnement et d'auto consommation
- la prise en compte de paramètres environnementaux dans la sylviculture
- l'économie forestière ; connaissance du tissu local des entreprises et des usages du bois, de la demande, et donc des flux de bois (consommés, exploités)

Il s'agit également de connaître les autres usages de la forêt, en termes de loisirs, chasse, pastoralisme, paysage... la viabilité économique n'est pas la seule question à considérer étant donnés les services environnementaux et les usages sociaux de la forêt.

B - Un potentiel forestier mésestimé mais de nombreux enjeux déjà prégnants :

Au regard des analyses développées, un certain nombre d'enjeux sont pressentis notamment dans les domaines suivants :

1 - Le développement de l'économie locale par les activités forestières :

- Connaissance des gisements bois et ses valorisations existantes et potentielles

- Amélioration des conditions des valorisations (dessertes, plateforme, ...)
- Connaissance des entreprises, de leurs besoins et de leurs manques
- Amélioration des pratiques de sylviculture pour des produits diversifiés et de qualité
- Connaissance du foncier et regroupements possibles
- Répondre à la demande locale bois énergie

.2 - Le rôle environnemental et climatique, l'adaptation avec la **conduite et le renouvellement des peuplements dans le contexte des forêts méditerranéennes et du changement climatique** :

- Connaissance des peuplements
- Veille sur l'interface eau-forêt (gestion des berges, des captages)
- Gestion des risques liés aux crues : entretien des ripisylves, retenue de l'eau sur les fortes pentes
- Travail sur la fermeture des milieux, les défrichements
- Gestion des risques incendies
- Développement de la biodiversité : Natura 2000, réservoirs de biodiversité...
- Intégration de la multifonctionnalité de la forêt et des activités liées
- Sensibilisation des publics aux rôles de la forêt

La Charte Forestière permettra d'établir de façon partagée les problématiques forestières territoriales et les enjeux qui en découlent, afin de travailler aux objectifs partagés également et aux actions. **Aujourd'hui ce travail a été mené en Lodévois Larzac et de manière ponctuelle au travers des documents de zones Natura 2000 et des OCAGER, il sera ainsi élargi à l'échelle d'un bassin de vie plus adéquat en termes de stratégie et d'actions.**

C - La mise en place d'une dynamique, attendue par les acteurs économiques, pour co-construire une stratégie territoriale

On l'a vu, la sous-exploitation des boisements sur le Coeur d'Hérault est d'une part liée à une absence de tradition forestière qui peut s'expliquer par l'histoire et la sociologie, mais d'autre part, elle est due à de nombreuses difficultés concrètes en lien avec l'aménagement du territoire et qui peuvent relever des compétences des collectivités locales.

Ainsi, viser une meilleure mobilisation du bois sur ce territoire ne peut être seulement le fait de l'initiative privée dans la mesure où l'on se heurte notamment à la question du morcellement de la propriété foncière ou de la question des dessertes inadaptées aux contraintes d'exploitation d'aujourd'hui. Ces problématiques ne peuvent que **se traiter de manière collective, territoriale** et en mettant autour de la table, les acteurs concernés et leurs représentants (propriétaires, gestionnaires, exploitants) et les élus locaux (Communes, Communautés de communes, mais aussi Département). Les comités techniques et de pilotage qui ont eu lieu durant 2 ans pendant l'élaboration du PAT sur le Lodévois et Larzac ont démontré que c'est une attente du terrain et que les entreprises sont prêtes à jouer le jeu et sont en attente d'un espace de concertation tel que peut le construire une Charte forestière de territoire.

Outre les enjeux très locaux, l'articulation avec les problématiques d'autres territoires proches paraît pertinente. L'élaboration d'une charte territoriale qui définira des objectifs partagés et un plan d'actions le permettra d'autant mieux. Pour exemple, la Métropole de Montpellier a fortement investi dans des réseaux chaleur au bois et doit sécuriser son approvisionnement. En cohérence avec les pistes soulevées lors des Assises de la Ruralité (lien zones rurales/zones urbaine), l'existence d'une CFT peut nous permettre de réfléchir aux complémentarités de nos territoires. En ce sens, cela pourrait sur l'exemple de la filière forêt/bois, changer la perspective de l'influence de la Métropole et sa dynamique démographique et construire un partenariat qui soit moins subi.

Tous ces aspects sont complexes et **nécessitent une forte animation territoriale**, en ce sens l'élaboration d'une CFT et sa mise en place est indispensable au territoire.

2.3 Des enjeux et objectifs pré-identifiés qui seront à valider collectivement dans le cadre de la phase d'élaboration

Bien que la phase d'émergence prévue sur 12 mois, à partir d'octobre 2016, ait pour objectif de construire les orientations stratégiques de la future Charte forestière du Cœur d'Hérault, le travail réalisé jusqu'ici permet de définir néanmoins quelques objectifs qui seront à confirmer.

Il est important de pérenniser la dynamique établie en Lodévois et Larzac, où les acteurs ont travaillé ensemble et où une étude ressource fine a été menée. Des objectifs et des actions possibles ont été envisagés, ils pourraient avoir une valeur d'exemple pour le territoire et un effet moteur pour la CFT à l'échelle du Cœur d'Hérault. Il importe également de compléter les études réalisées, et de trouver les complémentarités des collectivités afin que des actions soient menées conjointement.

Pour la Vallée de l'Hérault et le Clermontais, il sera nécessaire de collecter les données disponibles et d'en établir les cartographies, en reprenant les lignes directrices de diagnostic établi en Lodévois et Larzac. Ce travail peut être réalisé en partenariat avec les acteurs ressources sur la forêt : Chambre d'Agriculture, Communes forestières et CRPF, Interprofession, ONF.

Il s'agit donc de mobiliser les acteurs de la forêt localement et de travailler collectivement à la définition d'une stratégie forestière et aux actions à mener sur le territoire du Cœur d'Hérault, en différenciant certaines d'entre elles au regard des enjeux spécifiques qui auront pu se dégager des diagnostics.

Mobiliser le bois, plus et mieux

Animer la filière locale pour maintenir une partie de la valeur ajoutée sur le territoire

Outre l'enjeu global économique et environnemental d'une amélioration des pratiques sylvicoles et agrosylvicoles et d'une plus grande mobilisation de la ressource en bois, l'intérêt des collectivités locales dans la mise en place d'une Charte forestière de territoire est aussi le **maintien d'une partie de la valeur ajoutée de la filière sur le territoire** : par l'apport d'activité (augmentation du chiffre d'affaires), l'identification d'activités économiques complémentaires (par exemple activité bois bûche annexe sur une exploitation agricole), la création ou le maintien d'entreprises sur le territoire – et donc d'emplois.

Réfléchir à la mise en place d'une plate-forme de stockage et tri du bois afin de « combler » une zone blanche départementale

Les discussions qui ont émergé des différents comités techniques et de pilotage du PAT Lodévois et Larzac ont semble-t-il exclu l'intérêt de la mise en place d'une unité de granulation localement, dont la rentabilité économique semble très difficile à atteindre

Par contre, l'intérêt d'une plate-forme de tri des bois et de stockage située dans le périmètre du Pays a été validé, dont la pertinence est renforcée à l'échelle départemental, il y a effectivement une « zone blanche » non couverte à l'ouest de Montpellier. Entre des acteurs exploitants forestiers locaux de type TPE et des entreprises travaillant sur le territoire mais situées en périphérie (Crispa Group, Société forestière), les attentes vis-à-vis d'une telle plate-forme ne sont pas nécessairement les mêmes (sans toutefois être nécessairement opposés). Il pourrait aussi s'agir de la mise en place de plusieurs plates-formes à objectifs différents (pour répondre justement à la diversité des besoins) voire, à l'optimisation d'équipements déjà présents sur le territoire... Quelques pistes ont été évoqués à ce propos :

- PAE des Arcs à Soubès – où il faudrait voir d'autres modalités que de la vente de terrain ; autres PAE sur le périmètre du Pays ; autres fonciers à creuser (délaiés d'autoroute?)
- Valorisation et mutualisation sur une plate-forme publique ou privée preexistante :
 - Syndicat Centre Hérault
 - Entreprise VMITP

Il a été noté que la mise en place d'une plate-forme pourrait aussi permettre d'entamer une dynamique plus large sur une mutualisation de moyens (matériels partagés, hangars, etc.).

L'animer et l'articulation entre acteurs de la filière bois-énergie est aussi à réfléchir. Malgré la mise en place du PAT et l'animation de comités techniques dans ce cadre, la connaissance des acteurs de la filière reste imparfaite et doit être approfondie.

Mise en place des chantiers avec les propriétaires et organisation de journées techniques / formation sur différentes thématiques

Il s'agirait de mettre en place des chantiers sur certaines exploitations qui soient des vitrines des différents modes de gestion possible de la forêt. On pourrait s'appuyer ensuite sur ces chantiers réalisés pour sensibiliser les propriétaires sur différentes thématiques.

Ce type de projet pourrait aussi traiter **de questions de sylviculture** sur les plans amélioration de la qualité des peuplements en vue de leur exploitation et adaptation au changement climatique.

L'une des thématiques qui est fortement ressorti sur le territoire Lodévois et Larzac (mais concernerait aussi les autres communautés de communes : Vallée de l'Hérault sur le massif de la Séranne, Clermontais sur le Salagou et autour de Cabrières, etc.) est le **sylvopastoralisme**. Elle cristallise en effet plusieurs enjeux : exploitation sylvicole, ressources complémentaires en fourrage / autonomie des élevages dans un contexte de changement climatique accroissant la fréquence des aléas climatiques, limitation du risque incendie à proximité des habitations dans des zones périurbaines d'habitat discontinu.

Enfin, les diagnostics multifonctionnalité ont aussi permis d'évoquer la gestion forestière sous l'angle de la **gestion environnementale et paysagère** (mise en place d'un sentier botanique ; évaluation et valorisation de la biodiversité d'un peuplement...).

Le regroupement foncier

La réalité de la tenure foncière de la forêt sur le territoire Lodévois et Larzac, constat retrouver sur l'ensemble du Pays, très morcelée et très majoritairement en propriété privée, est un frein à la mobilisation de la ressource. En effet, cet état de fait renchérit considérablement les coûts d'exploitation et détourne les acheteurs de notre territoire. Un travail d'animation foncière peut se faire sur les zones qui auront été identifiées comme prioritaires vis-à-vis de certains enjeux (bois-énergie, risques incendie, biodiversité).

Une complémentarité urbain/rural (au sein du pays ; au niveau supra)

La question du maintien localement de la valeur ajoutée dégagée par l'exploitation du bois et sa valorisation tout au long de la filière doit pouvoir se réfléchir à différentes échelles. Dans la dynamique initiée par les Assises de la Ruralité, et s'appuyant sur la politique de développement du chauffage au bois portée par la Métropole de Montpellier par exemple, il s'agira de réfléchir et construire des actions en complémentarité entre les territoires de ressources (comme le nôtre) et les territoires de besoins (par exemple Montpellier et sa métropole).

Mieux gérer et valoriser les forêts communales et privées

Il s'agit de favoriser l'établissement de documents de gestion durable soit sur la partie privée soit sur les communaux non soumis aujourd'hui. Ceux-ci pourraient bénéficier d'un état des boisements et d'une appréciation de la pertinence de les intégrer au régime forestier. Il s'agit également de réfléchir à long

termes, à l'amélioration des peuplements et introduire une logique de sylviculture chez les propriétaires forestiers.

Un travail de valorisation des boisements lâches et de la forêt paysanne par les agriculteurs est à valider afin de s'assurer de l'engouement des agriculteurs pour celle-ci. Outre l'amélioration de gestion de ces boisements lâches, le gain serait aussi paysager. La réflexion pourrait tout à fait trouver sa place dans le cadre d'un GIEE.

La gestion des risques (inondation / incendies)

Le Pays Cœur d'Hérault est un territoire particulièrement sensible aux risques naturels : inondations, incendies, mouvement de terrain. Les inondations violentes de l'automne 2015 ont par exemple soulevé des questionnements quant au rôle de la gestion forestière, son adéquation, sa part dans l'ampleur des dégâts subis (par exemple en aval de la forêt domaniale de Parlatges). C'est une lapalissade d'évoquer aussi la question du risque incendie et l'impact de forêts non gérées sur l'aggravation de la propagation des incendies. Ce sont évidemment des problématiques auxquels les élus du territoire sont très attentifs et sur lesquelles ils attendent des réponses, des pistes d'action, etc. Cet objectif pourra se décliner en différentes pistes d'action :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les risques naturels et sur le rôle de la forêt dans leur maîtrise
- identifier des zones particulièrement vulnérables vis à vis du risque incendie, informer les propriétaires forestiers (qu'ils soient publics ou privés) sur les mesures de gestion préventive et accompagner leur mise en place,
- améliorer la gestion des forêts ripicoles et la valorisation de leur bois
- répondre par des éléments concrets et techniques aux inquiétudes des élus concernant la mise en exploitation des boisements en zone PPRMT.

Valoriser, favoriser l'utilisation du bois construction sur le territoire

L'utilisation du bois dans la construction reste marginale dans nos régions mais des initiatives sont en marche pour lever les freins existants et développer ces choix techniques. La CFT sera pour le Pays un atout puissant pour renforcer ses démarches dans ce sens.

Le SYDEL Cœur d'Hérault porte par exemple le Schéma de Cohérence Territoriale qui couvrira les 3 Communautés de communes que recouvrira la future Charte forestière. Par ailleurs, les collectivités commencent à mettre en œuvre des PLU intercommunaux. Ces documents d'orientation de l'aménagement du territoire et de réglementation de l'urbanisme sont des outils qu'il est important de mettre en cohérence avec les enjeux et objectifs d'amélioration de la mobilisation du bois.

Certains acteurs économiques du territoire (entreprise OSMEA par exemple) travaille à des solutions innovantes visant à diminuer le coût de la construction bois. Leur développement sera favorisé si la question du bois construction est portée par la CFT.

Améliorer l'accueil du public en forêt, valoriser la multifonctionnalité des espaces boisés

Ainsi qu'indiqué plus haut, le Pays est riche en zones touristiques, dont certaines sont inscrites dans des démarches Grands Sites. Outre ces sites emblématiques, les espaces naturels du Cœur d'Hérault (dont les forêts) accueille des promeneurs de toute sorte outre les touristes : les habitants, qui souvent travaillent dans les agglomérations mais vivent ici, les urbains qui peuvent assouvir leur besoin de nature dans un territoire de proximité riche en paysages variés.

La question de l'accueil du public en forêt est donc une thématique centrale dans leur mise en gestion. Aujourd'hui, ni les collectivités, ni les propriétaires, ni les usagers ne sont vraiment au fait de leurs droits et

devoirs, des risques encourus ou non, des modalités de bonne cohabitation entre les divers usagers, etc. Dans la mesure où la dynamique démographique du territoire et plus généralement de l'Hérault n'est pas en passe de s'inverser, il paraît nécessaire de réfléchir collectivement, dans le cadre d'une CFT à toutes les questions en jeu.

3. Objectifs et déroulement prévisionnel de la Charte

Il s'établira au regard du schéma régional de fonctionnement des CFT élaboré et validé par le réseau des CFT. L'expérience et les bonnes pratiques relevées jalonneront la démarche territoriale.

La volonté locale de s'engager dans une CFT a ainsi été délibéré le 4 septembre 2015 (annexe 4), suite à des réunions techniques territoriales et des réunions préalables de la Commission « Agriculture » du SYDEL. Il reste à mobiliser plus largement, au travers d'une communication ciblée vers les élus et les acteurs de la forêt.

3.1 - Phase préparatoire : la réponse à l'appel à projet

Depuis plus d'un an, elle a permis de sonder la motivation des acteurs locaux pour une telle démarche, de mettre en place une appropriation de la démarche ainsi que les éléments de mise en place : gouvernance, sensibilisation, cahier des charges plus précis, calendrier, personnel mobilisé.

La gouvernance

A l'issue de la concertation sur les orientations et les actions du Plan Climat (PCET), la volonté de mener une politique de planification énergétique locale a été posée, dont la question du bois énergie. La Commission « agriculture » du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du 01 juin 2015 a discuté de l'opportunité d'engager une Charte Forestière de Territoire et a décidé de le porter à délibération en Comité Syndical du SYDEL. La délibération a ainsi été prise le 4 septembre 2015 (annexe4).

Les critères de bonne gouvernance de l'élaboration d'une CFT proposé par le schéma régional de fonctionnement des CFT comprennent la mise en place de comités de suivi : un comité des élus et un comité de pilotage. Ce dispositif a fait l'objet d'une seconde délibération spécifique (annexe 5).

Il est proposé de constituer le **Comité des élus** composé de 9 élus issus à parité des trois Communautés de communes composant le Cœur d'Hérault. Ce comité des élus aura la charge de suivre l'élaboration de la Charte forestière et d'en faire le lien avec leurs Conseils communautaires respectifs (annexes 6, 7 et 8)

Le Comité de pilotage est composé des élus inscrits dans les Commissions « Agriculture » et à « Aménagement durable du territoire » du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, afin d'avoir une représentation adéquate dans la mise en place de la CFT. Par ailleurs, tout élu concerné par cette question peut se porter volontaire pour s'inscrire au sein de ce Comité de pilotage.

Afin d'associer tous les partenaires concernés par cette thématique, Il est proposé de renforcer le **Comité de pilotage** par des représentants des différents acteurs de la filière, c'est-à-dire :

- Un représentant du Centre national de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon
- Un représentant des Communes Forestières de l'Hérault
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon et/ ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

- Un représentant de l'ONF
- Un représentant des propriétaires Forestiers Privés
- Un représentant de l'association régionale des professionnels du bois ARFOBOIS
- Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs
- Un représentant du Conseil Régional
- Un représentant du Conseil Départemental de l'Hérault
- Un représentant du Conseil de développement du SYDEL
- ...

Un territoire qui innove dans la mise en œuvre de la CFT en mutualisant les moyens humains

Afin de porter au plus proche des dynamiques communautaires la question de la filière forêt/bois, le SYDEL et les Communautés de communes ont fait le choix de porter **à un un temps plein l'animation de la phase d'émergence** de la Charte.

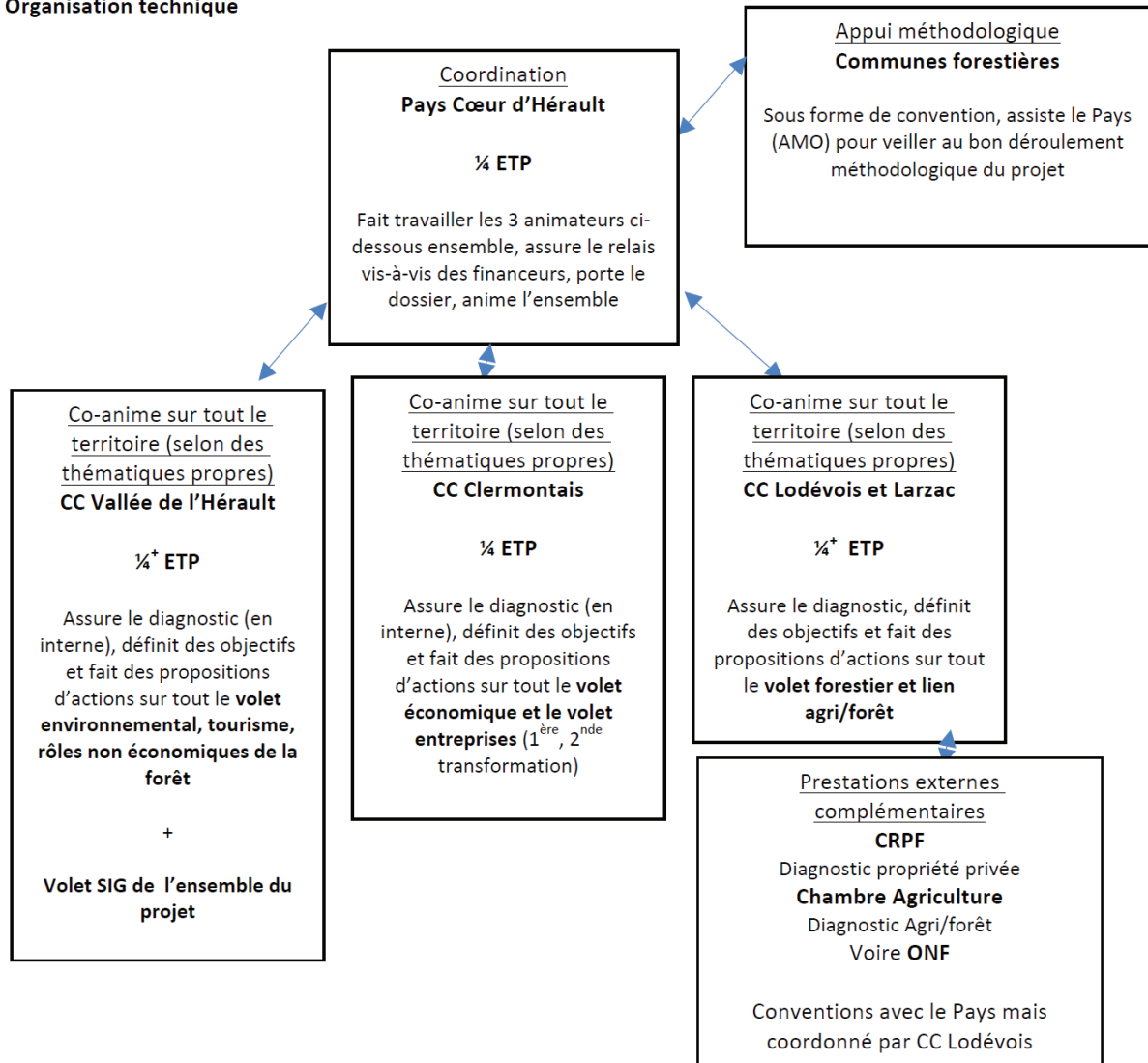
Prenant exemple sur l'organisation en cours de mise en place pour le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Coeur d'Hérault, et dans l'idée de s'appuyer sur des ressources pérennes, de limiter l'effet d'aubaine, cette animation sera portée collectivement par les quatre collectivités locales.

- Le SYDEL Pays Coeur d'Hérault assurera ainsi le pilotage et la coordination, l'animation globale de la démarche. C'est la chargée de mission du Plan Climat Énergie, qui assurera cette mission (agent contractuel à durée indéterminée). Elle fera la synthèse des différents apports des chargés de mission des Communautés de communes, sera chargé de produire les documents finaux, de faire le suivi technique et administratif de la démarche.
- Un chargé de mission dans chaque Communauté de communes sera désigné comme chef de file sur une thématique (cf. Schéma ci dessous). Le **chef de file thématique** aura en charge les aspects mise en œuvre globale, synthèse, méthodologie, etc.
 - sur l'aspect économie et filière, la chargée de mission « économie » de la CC Clermontais (agent en cours de titularisation) sera en charge d'animer la réalisation d'un questionnaire d'entretien, la méthodologie d'entretien, la méthodologie de traitement d'enquêtes, sera ensuite en charge des synthèses et de la définition des plans d'actions issus des constats dressés par cet état des lieux de la filière. Pour autant chaque chargé de mission « économie » de chaque CC pourra mener (avec ou sans elle) les entretiens avec les entreprises du territoire sur lequel il travaille. Ce travail sera réalisé en lien avec les agents SYDEL de l'Agence de développement économique (temps agent non comptabilisé néanmoins mais bien réel).
 - Concernant le volet forestier et l'interface entre agriculture et forêt, la chargée de mission « agriculture » du Lodévois et Iarzac (agent contractuel à durée déterminée de 2 ans) portera le diagnostic, proposera les enjeux et objectifs puis les actions afférentes à ce volet. Elle travaillera également la mise en cohérence des actions préfigurées en amont de l'émergence de la CFT.
 - Sur le volet environnemental, et également le volet-loisirs-tourisme, la chargée de mission « Natura 2000 » de la Vallée de l'Hérault (Agent titulaire) déterminera les éléments de diagnostic, proposera les enjeux, les objectifs et les actions à mettre en œuvre. Elle s'appuiera sur la coordination pour recueillir données, contacts et informations sur l'ensemble du territoire. Le service « Système d'Information Géographique » de la Vallée de l'Hérault (agent titulaire) mettra en place la base cartographique et le suivi des données relatives à la Charte pour l'ensemble du territoire. Ces données seront utilisées notamment dans le cadre de l'évaluation.

Ces chargés de mission assureront le **comité technique d'élaboration de la Charte**, et proposeront au comités de élus et de pilotage l'ensemble des éléments soumis à discussion puis validation par les élus.

Cette mutualisation proposée repose sur l'habitude de plus en plus grande des établissements publics locaux à travailler en commun, que ce soit sur le développement économique, le projet alimentaire de territoire, le SCOT, ou encore la santé. Les chargés de missions s'appuient et se complètent afin de mettre en cohérence et de porter à une échelle critique certaines actions territoriales.

Organisation technique



En appui, le territoire souhaite faire appel à des prestations techniques externes qui facilite la mise en place de la CFT, notamment pour la méthodologie, mobilisation des connaissances, la concertation entre les acteurs territoriaux...

3.2 Elaboration – I. Validation des enjeux et mise en place d'actions pilotes

Comme il l'a été indiqué, cette phase sera différenciée en Lodévois et Larzac et pour les deux autres Communautés de communes du Pays, le Clermontais et la Vallée de l'Hérault. La première ayant bénéficié d'un travail par le Plan d'Approvisionnement Territorial, la question de la connaissance de la ressource ne s'y pose pas.

Après différentes réunions de travail sur le territoire et avec les partenaires techniques les derniers mois, et afin de tenir compte des contraintes budgétaires données par l'appel à projet, il a été décidé de favoriser une approche économique et filière prioritairement à l'approche ressource (en terme de moyens). Toutefois, une meilleure connaissance de la ressource est nécessaire sur les Communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault (ou parfois l'élargissement aux zones non couvertes par les différents diagnostics type OCAGER, Natura 2000).

A – Approfondir la connaissance des acteurs de la filière bois et forêts et amorcer une dynamique locale de filière - études entreprises

L'expérience qui s'est déroulée en Lodévois et Larzac montre qu'à des fins opérationnelles, la connaissance fine de la ressource doit être nécessairement couplée à une connaissance fine des acteurs locaux de la filière – d'autant qu'une partie de l'exploitation en bois -bûche reste encore aujourd'hui dans l'économie informelle.

Une dynamique a été amorcée autour du PAT lors des diverses réunions (comités techniques ou de pilotage) : du côté des élus du territoire d'une part, et d'autre part, certains professionnels du territoire ou ayant un rayon d'actions qui inclut le Lodévois et Larzac, ont participé et sont en lien régulier avec la Communauté de communes et en attente d'actions concrètes. Ces derniers ont clairement exprimé leur motivation pour des partenariats avec la collectivité ou entre eux (mais en soulignant le besoin d'animer la dynamique amorcée). Cependant, il est clair que l'ensemble des entreprises œuvrant dans le secteur n'a pas été rencontré ou identifié, même sur ce territoire, les fichiers INSEE étant peu fiables à cette échelle. D'autres démarches de rencontre d'entreprises autour de la filière bois ont été initiées par les autres Communautés de communes. Certaines entreprises phares sont mieux connues : soit qu'elles aient été hébergées par la pépinière d'entreprise du Coeur d'Hérault ; soit qu'elles sollicitent régulièrement de l'appui technique ou financier ; soit qu'elles soient sises dans des zones d'activités économiques portées par les Communautés de Communes.

Les enjeux et besoins d'appui des différents acteurs de la filière (gestionnaire de forêt, entreprises d'exploitation de taille très variables, propriétaires forestiers) sont, du fait de leur diversité, variables. Il paraît donc nécessaire de **connaître de manière exhaustive les différents protagonistes de la filière et leurs enjeux**, ceci afin que les actions menées par les collectivités publiques dans le domaine soient **opérationnelles et contribuent réellement à lever les contraintes et favoriser les activités des acteurs économiques**.

L'expérience du PAT Lodévois et Larzac a aussi bien montré qu'il était absolument indispensable de **faire le lien avec les dynamiques territoriales plus vastes** au niveau du Département et de la Région, dans des allers-et-retours continus.

Une méthodologie d'enquête et de traitement d'enquête sera définie avec les Chambres consulaires et l'interprofession. Les chargés de mission « économie » des trois communautés de communes seront impliqués dans ce travail. Ce travail préalable aura ainsi pour objectif d'une part, évidemment, d'avoir une méthodologie unique sur l'ensemble du Coeur d'Hérault mais permettra aussi déjà d'identifier les acteurs de la filière en partant de la connaissance du terrain de l'ensemble de ces techniciens (méthode du proche en proche).

Les entretiens pourraient être ensuite menés conjointement (animateur chef de file CFT et chargés de mission économie) afin de nourrir d'une part la dynamique CFT et d'autre part d'**ancrer durablement cette connaissance des compétences dans les politiques économiques des trois communautés de communes.**

Territoire : le Pays

Objectif double : connaître les acteurs, les faire entrer dans la dynamique partenariale nécessaire à la Charte Forestière de Territoire, faire entrer la filière bois et forêt dans les préoccupations de développement économique des Communautés de communes.

Nature de l'action : La forme sera celle d'entretiens qualitatifs avec l'ensemble des entreprises locales du secteur : leur activité, leurs projets, les freins à leur développement, etc.

Partenaires : Les 4 collectivités, l'interprofession et les Chambres consulaires

B – Mieux connaître la ressource disponible, sa valeur, ses enjeux, ses usages, ses possibles

Le choix étant de favoriser une entrée par l'aspect économique et filière, le diagnostic ressource ne fera pas l'objet d'une étude ressource fine tel le PAT qui a été élaboré sur le Lodévois et Larzac. Toutefois, on l'a vu en introduction, ces surfaces forestières souffrent d'une sous-valorisation et une forte sous-estimation des rôles et des potentiels de la forêt de notre territoire. Il est donc absolument indispensable de développer aussi une meilleure connaissance de cette ressource et de méthodes d'appréciation accessibles aux propriétaires privés ou publics.

Les démarches et documents existants relatifs à la forêt et pourront être mobilisés dans la phase de diagnostic sont les suivants :

- OCAGER/TErrA Rural en Lodévois et Larzac
- Natural 2000 des Causses du Larzac, des Contreforts du Larzac
- OCAGER du Salagou
- ZPS du Salagou
- OGS du Salagou
- Natura 2000 des Gorges de l'Hérault
- Natura 2000 des la Moure et Causse d'Aumelas
- ...

Un diagnostic complémentaire des ressources préexistantes (un inventaire précis de ces dernières est donc avant tout nécessaire) sera réalisé à dire d'acteurs. Des entretiens avec les acteurs institutionnels et certaines collectivités seront donc favorisés. L'acquisition de données sur les forêts publiques et privées est aussi envisagée. Des croisements techniques seront nécessaires entre acteurs institutionnels afin de définir la meilleure méthodologie de travail et les modalités d'échanges et de recueil de données (pour les zones actuellement non couvertes).

Ce travail pourra être fait en orientant le diagnostic sur des thématiques spécifiques, par exemple analyser les risques et possibilité de gestion du risque incendie par une meilleure gestion de la forêt du Pays Cœur d'Hérault ; ou quels sont les types de produits susceptibles d'être produits et consommés particulièrement sur le territoire ou dans sa proximité. Le choix des thématiques sera fait en début d'animation du processus d'émergence de la CFT en lien avec le Comité des élus et le Comité de pilotage.

Une attention particulière est portée au devenir des données, et notamment au fait de les rendre utiles et exploitables aux Communautés de communes et au SYDEL. Cela nécessitera la mise au point d'une méthodologie en amont, afin d'harmoniser les cahier des charges des prestataires éventuels pour harmoniser les données à des fins d'exploitation par le service « systèmes d'information géographique » .

De même, il est prévu de mettre en place au démarrage de l'action un suivi-évaluation en commun, ainsi que des indicateurs communs (voir plus loin).

La coordination des différents niveaux d'échanges techniques, des méthodologies et leurs synthèses sera le rôle des animateurs de la Charte, et principalement du SYDEL.

Un diagnostic synthétique sera ainsi effectué en s'appuyant sur toutes les données existantes (bibliographies, données, études) dans les différents services ou organismes compétents et devra intégrer précisément les éléments, directives, orientations et prescriptions des documents officiels existants dans les différents domaines où une incidence ou interaction avec la forêt est possible. En particulier, les documents réglementaires et documents d'orientation produits par l'administration (DDT, DRAAF, CG), et d'autres établissements (ONF, CRPF, chambre d'agriculture, etc.) devront être intégrés.

On distinguera en particulier :

- Les documents d'orientation, de planification, d'aménagement ou de gestion des territoires forestiers (Charte du PNC, ORF, PIDAF, ORLAM, Plans simples de gestion, Schéma régional de gestion sylvicole, DRA et SRA, Plans de développement de massifs, documents d'aménagement forestier, PEFC, code de bonnes pratiques sylvicoles...);

- Les documents d'orientation, de planification et d'aménagement concernant d'autres secteurs à incidence sur la forêt, en particulier urbanisme, tourisme, eau, déchets et risques, transport (PLU, PPR, SDAGE, SAGE, contrats de rivière, DFCI, Plan départemental de randonnée, plans de chasse, plan paysage, SLOT, ...);

- Les documents d'inventaire, de protection et de gestion des milieux et de la biodiversité .

D'autre part le diagnostic devra comprendre une analyse des dynamiques territoriales et des possibilités d'arrimer la charte forestière de territoire aux structures déjà existantes. Les atouts et contraintes de ces entités devront être identifiés afin de permettre une mise en œuvre optimale des actions de la charte.

Enfin, il faudra veiller à bien identifier l'ensemble des indicateurs présents dans l'outil d'évaluation national des chartes forestières pour les inclure dans le diagnostic.

Ce diagnostic permettra :

- d'analyser le contexte et les documents existants
- d'identifier et caractériser la ressource
- d'identifier les acteurs, leurs atouts, leurs difficultés, leur projet, leurs besoins en ressource, etc.
- d'identifier les interactions et de confronter à l'offre
- d'amorcer une dynamique de filière à l'échelle du territoire qui permettra de débattre sur les enjeux, de les valider et de définir les orientations stratégiques de la future Charte Forestière du Coeur d'Hérault

Territoire : Communauté de communes Clermontois ; Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Nature de l'action :

- Recueil et traitement de données
- Mise en commun, analyses croisées des données, intégration aux SIG des collectivités partenaires (SYDEL Pays Coeur d'Hérault, CC L&L, CCC, CCVH)

Partenaires : différents acteurs seront sollicités selon les données dont ils disposent : CRPF, ONF, COFOR, opérateurs Natura 2000 , Chambre d'agriculture, INterprofession...

C- Définition et mise en place d'indicateurs de suivi sur l'ensemble de la démarche

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 28 juillet 2010 amende l'article L12 de la loi d'orientation sur la forêt (LOF) du 9 juillet 2001 relatif aux CFT, en établissant les stratégies locales de développement forestier. Elle prévoit que soit défini « des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre ainsi que des indicateurs de résultat » et font l'objet d'un « compte rendu annuel de leur mise en œuvre.

Dès cette phase, au regard des données mobilisées dans le diagnostic et en comité de pilotage sera établi une liste d'indicateurs à la fois sur les actions, mais également à partir de la situation initiale et des résultats recherchés. On s'appuiera sur la démarche d'évaluation construite par le réseau des CFT, capitalisant ainsi les expériences existantes.

- nombre d'entreprises parties prenantes
- actions de sensibilisation annuelles - nombre de participants
- nombre d'entreprises de la filière bois – évolution
- nombre de plans de gestion – évolution
- nombre de propriétaires contactés sur la zone pilote
- ...

A l'issue de cette phase les données et éléments recueillis permettront de mettre en évidence les enjeux, ils seront travaillés à la fois en comités d'élus et en comité de pilotage, avec l'objectif d'une hiérarchisation et d'un partage qui permettent leur validation et la définition de la stratégie et des orientations dans la phase suivante.

D - Actions de préfiguration identifiées

Pour capitaliser sur la dynamique initiée dans le cadre du PAT sur le Lodévois et Larzac mais aussi pour ancrer encore davantage les questions forestières sein des différents "niveaux" de collectivités (communes, Communautés de communes, SYDEL Pays Cœur d'Hérault), il est décidé de profiter de la phase d'émergence pour mener quelques actions phares de préfiguration. Celles-ci seront menées sur le territoire Lodévois et Larzac pour une partie, mais aussi sur les autres Communautés de communes. L'objectif est de cibler des problématiques récurrentes sur la forêt du Pays, autour desquelles communiquer afin de nourrir la réflexion sur les orientations stratégiques de la Charte et la définition des actions pour les prochaines années.

- Initiation d'une animation foncière auprès des propriétaires forestiers

Le plan d'approvisionnement territoriale en Lodévois et Larzac a identifié des zones où du bois serait mobilisable mais reste d'un coût d'exploitation trop élevé du fait d'une part du morcellement de la propriété forestière et d'autre part d'une desserte non adaptée ou inexistante.

Deux zones notamment étaient déjà identifiées dans le diagnostic OCAGER et ont été confirmées en ce sens : à l'ouest du territoire sur les communes de Les Plans, Lauroux, Lodève, Olmet-et-Villecun d'une part ; et autour de Soumont/ Fozières d'autre part.

Il avait été au départ choisi de travailler sur 3 communes : Les Plans, Lodève et Lauroux, pour profiter aussi de démarches privées qui s'amorçaient (mise en gestion et exploitation des groupements forestiers des Plans et de Lauroux, autres propriétaires forestier lançant l'élaboration de PSG, Ville de Lodève souhaitant aussi mieux gérer une propriété forestière sise sur la commune Les Plans). Il s'avère que la situation qui a mené à différentes démarches de négociation, médiation et animation s'avère vraiment complexe (contraintes techniques très fortes sur la desserte, notamment le lien avec le réseau départemental).

Dans la mesure où l'on souhaite que les actions de préfiguration soient mobilisatrices et potentiellement reproductibles sur le reste du territoire, le choix est fait de délaissier cette zone pour le moment (elle doit de

toute façon faire l'objet d'un travail de médiation et de recherche de solutions, en cours par la CCLL en lien avec le CD34 et ses partenaires techniques)

Le choix se porte de ce fait plutôt sur la seconde zone qui n'a pour le moment pas été explorée. Il s'agit donc d'initier un travail d'information puis d'animation auprès des propriétaires pour les sensibiliser aux potentiels de leurs forêts, partager les constats sur les freins à leur exploitation et les amener à démarrer une réflexion sur la plus-value qu'il y aurait à se regrouper pour convenir d'objectifs d'exploitation, voire de planification, en commun. Leur regroupement dont l'accompagnement pourra faire partie du plan d'actions de la future charte et sera structuré administrativement ou non (démarche à accompagner), devrait permettre de pouvoir rendre l'exploitation plus intéressante pour les exploitants forestiers (par l'accès à de plus gros volume et la rentabilisation des chantiers) et d'accéder à des financements (FEADER-PDR) s'il s'avère nécessaire (ce qui est probable) d'améliorer la desserte forestière.

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, CRPF, COFOR 34

- Mise en place d'actions de sensibilisation et d'animations

Afin d'accentuer la prise en compte des problématiques forestière à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, plusieurs actions d'animation/sensibilisation seront proposées et co-construites avec les partenaires de la filière, d'une part à destination des élus et d'autre part des propriétaires forestiers sur les thématiques suivantes (qui concernent les 3 Communautés de communes) :

- la question des dessertes et de la sortie des bois ; le lien desserte DFCI
- la question de l'acceptabilité sociale de l'exploitation du bois (dimension paysage, passage de camions, etc.). Quelles coupes ? dans quelles conditions ? pour quelles raisons, etc.
- la question des zones d'accrus de résineux et leurs incidences sur la gestion des espaces agricoles à croiser avec le volet réglementaire au sujet défrichement et son application locale.

Partenaires techniques : COFOR 34

3.3 – Élaboration – II. Déterminer la stratégie et le plan d'actions

A la suite de la première phase, le comité de pilotage choisira un nombre limité de thèmes porteurs des enjeux qu'il aura considéré comme les plus importants. Il devra définir des orientations stratégiques pour le territoire forestier et ses acteurs ainsi que les grandes lignes d'actions à mener sur les 5 prochaines années.

Il est attendu une définition à moyen et long terme des orientations fondamentales et les stratégies visant à répondre aux enjeux de développement du territoire forestier ; ainsi qu'une déclinaison par thème de ces orientations et stratégies. Celles-ci constitueront les lignes d'actions de la Charte et le cadre d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt à l'échelle du territoire.

Il doit aboutir à un « Projet ou Programme cadre » qui fixe les priorités et hiérarchise les objectifs à moyen et long terme pour une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt aux échelles territoriales adaptées.

La stratégie et ses orientations intégrera :

- La réflexion sur les interactions forêt-politique sectorielle à incidence forestière (eau, déchets, transport, urbanisme, etc.) ;
- Les moyens à mettre en œuvre, et la construction de modèles d'organisation nécessaires à la résolution des problèmes identifiés et à la réalisation de projets ciblés.

Le comité technique fournira ensuite un document en termes d'orientations stratégiques et opérationnelles. Il mettra également en évidence les interactions probables ou certains entre les thèmes, avec une mise en cohérence sur l'ensemble du territoire dans un souci de gestion durable des forêts.

Le comité de pilotage validera Les orientations stratégiques et fixera les priorités qui devront être retenues pour l'élaboration de plan d'action et pour lesquelles les collectivités et leurs partenaires souhaitent s'engager.

Pour chaque stratégie et objectif prioritaire, précédemment identifié et validé, un plan pluriannuel d'actions devra être établi avec les collectivités locales et territoriales concernées, les propriétaires privés, les gestionnaires forestiers en y associant les partenaires principaux.

Ce plan d'actions, sera lancé sur une durée initiale de 3 ans, et comprendra des chronogrammes d'actions et échéanciers budgétaires, avec identification de financements pour la mise en œuvre.

Pour ce faire, la coordination et ses appuis animeront les groupes de travail par objectif qui auront pour tâches :

- Le recueil et la sélection des actions sur lesquelles les propriétaires forestiers et agricoles, les collectivités et ses partenaires (notamment les gestionnaires et les partenaires économiques mais également, le département, la région et l'Etat) souhaitent s'engager, et un échéancier de mise en œuvre ;
- La recherche des structures adéquates pour mener à bien ces actions ;
- Le coût prévisionnel et le montage financier avec recherche des financements (autofinancement par les partenaires et financements externes possibles) pour mettre en œuvre ces actions ;
- L'évaluation des actions prioritaires en fonction d'un cahier des charges rigoureux comprenant, entre autres, des éléments d'appréciation sur le montage financier, et le suivi dans le temps de leurs performances (système d'évaluation, qualité, impact).

L'ensemble des actions retenues, structurées et mises en cohérence, constituera alors la charte forestière de territoire proprement dite, sur laquelle s'engageront les partenaires concernés.

Il est bien évident que si, globalement l'ensemble des principaux acteurs du territoire seront signataires de la charte, les actions retenues feront l'objet de conventions d'application particulières, ciblées entre les quelques partenaires concernées spécifiquement par les dites actions.

Il est attendu :

- **Un programme cadre et des plans d'actions** venant décliner les orientations et stratégies adoptées. Ce document inclura les mesures et modalités d'organisation et de contractualisation nécessaires pour assurer leur cohérence et leur mise en œuvre ainsi que les dispositions permettant d'évaluer les retombées des programmes d'actions (indicateurs de résultats) ;

- **Des fiches actions détaillant les actions** qui feront l'objet de conventions particulières entre acteurs et comportant les éléments indiqués ci-dessus.

Un ultime comité de pilotage sera réuni pour valider la CFT qui comprendra notamment, l'état des lieux-diagnostic, la définition et la hiérarchisation des enjeux, le programme-cadre, le plan d'actions pluriannuel, les propositions de convention d'application et le dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est à noter que le plan d'actions pluriannuel devra entrer dans sa phase opérationnelle dès l'approbation de la CFT. Pour ce faire, les actions devant être mises en œuvre les 3 premières années auront été précisées, les plans de financement validés (accord de principe). Ces actions seront alors présentées, pour validation, lors de ce comité de pilotage.

La validation de la CFT, par cet ultime comité de pilotage, permettra de lancer une consultation généralisée auprès de l'ensemble des partenaires publics et privés en vue d'une délibération par leurs instances décisionnaires sur la CFT. Au résultat de cette consultation, le Préfet prendra un arrêté délimitant le périmètre d'application de la CFT.

4. Prévisionnel d'élaboration

4.1 Phasage prévisionnel – 12 mois

- . Une première période, préparatoire, permettra de finaliser la mobilisation et l'organisation du territoire et de préparer le lancement de la démarche, avec une définition précise et partagée de la méthodologie, ceci sur 2 mois. Un Comité de lancement avec le comité des élus et de pilotage discutera l'ensemble des points méthodologiques et techniques d'élaboration de la démarche et du diagnostic et des enjeux en particulier et permettra de mettre en place la dynamique, une première sensibilisation sera ainsi menée.

Octobre – Novembre 2016

- . L'élaboration du diagnostic est prévue sur 4 mois, à l'issue de cette phase le comité de pilotage validera le diagnostic établi, les enjeux définis et hiérarchisés. Durant le diagnostic, un temps sur les actions pilotes et leur déroulé sera travaillé en comité technique puis d'élus,

Décembre 2016 – Mars 2017

La phase de définition de la stratégie commencera alors avec des ateliers thématiques puis un comité des élus pour finalisation. Un comité de pilotage validera la stratégie, la hiérarchisation des orientations et préparera la phase de construction du plan d'actions.

La constitution du plan d'actions se fera sur 4 mois avec une phase de finalisation et de validation avec les comités et les acteurs locaux. Les documents établis pourront faire l'objet de débat et d'appropriation finale, avant une validation en comité de pilotage puis en Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

Avril – Septembre 2017

Ce calendrier doit permettre la dynamique et la continuité de la démarche, afin de soutenir également la mise en place des actions pilotes.

Adéquation technique aux critères

Critères de l'appel à projet	Réponse territoriale	Pièces justificatives
Nombre de communes	77	Statuts
Périmètre calqué sur un territoire administratif et de projet	Syndicat Mixte de Développement Local du Pays Coeur d'Hérault – Etablissement Public Administratif	
Moyens humains dédiés à l'opération et pérennité des moyens	0,75 en CDI ou fonctionnaire 0,25 en CDD	Contrats
Nombre de maîtres d'ouvrage d'actions du programme de la CFT	4 partenaires en co-portage Une quinzaine de partenaires potentiels pour le portage des actions	
Nombre d'acteurs financiers impliqués	7 partenaires pour l'émergence (4 co-porteurs + Région + Etat + Europe) Une dizaine de partenaires potentiels pour les actions à venir	
Nombre d'acteurs économiques impliqués	Plus d'une quinzaine dans cette phase d'émergence (voir composition du comité de pilotage) – à noter également les entreprises en lien avec le SYDEL et les ComCom (OSMEA, ...)	
Adéquation avec le schéma régional : comité de pilotage	Comité de pilotage	Délibération du SYDEL
Adéquation avec le schéma régional : comité des élus	Comités de élus	Délibérations du SYDEL et des ComCom
Part des thématiques prioritaires au regard d' »Agir, filière forêt bois » et diversité thématiques	9 Objectifs pré-identifiés (voir ci-dessous) en lien avec les thématiques prioritaires d'AGIR.	
Existence ou prévision d'une étude ressource fine	Disponible sur le Lodévois et Larzac (PAT) / choix d'une étude à dire d'acteurs, sur des thématiques priorisées dans le cadre de l'émergence de la CFT	Voir annexes
Existence ou prévision de réalisation d'une étude entreprises	Prévision de réalisation dans le cahier des charges	

Des thématiques et objectifs prioritaires en adéquation avec « AGIR »

Depuis 2010, la Région et l'État ont signé un contrat, « Agir pour la forêt et la filière bois », et accompagne concrètement la filière et son développement. L'ambition du Pays Coeur d'Hérault en s'engageant dans une CFT, est de contribuer aux objectifs du projet et du contrat « AGIR pour la forêt et la filière bois », et de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi basé sur une meilleure valorisation et une plus importante mobilisation de la ressource forestière régionale, tout en répondant à des enjeux environnementaux forts.

Les thématiques prévisionnelles abordées seront au regard des enjeux du territoire :

- 1) L'amélioration et la dynamisation de la sylviculture, pour le développement effectif d'activités et d'emplois liés à la filière, ainsi que pour une séquestration améliorée de carbone forestier,
- 2) Le regroupement du foncier et des actes de gestion, afin de permettre et faciliter ce développement
- 3) L'animation pour des pratiques sylvicoles durables et organisées, afin que ce développement se fasse en adéquation avec la ressource et que celle-ci soit gérée dans un cadre établi
- 4) La mobilisation et la commercialisation du bois, dans le cadre du développement d'activités et d'emplois, et capable de s'inscrire notamment dans une économie circulaire,
- 5) La transformation et valorisation du bois, afin de développer également la chaîne de valeur de la filière sur le territoire dans un cadre concerté
- 6) Le développement et valorisation des produits forestiers non ligneux, tels que la truffe forestière par exemple, déjà présente,
- 7) Le développement et la gestion des loisirs et du tourisme en forêt par le fait que l'arrière-pays est un espace de ce type et que les usages doivent coexister, des actions partagées sont à mettre en place
- 8) L'environnement et la biodiversité en forêt, pour une préservation dans le cadre de la Trame Verte et Bleue régionale et locale (lié à sa prise en compte dans le SCOT du Cœur d'Hérault), mais également pour les services rendus par ces fonctions
- 9) La prévention des risques liés au changement climatique et de la nécessaire prévention et gestion des sécheresses, inondations, incendies, ...

ANNEXES

annexe 1 : Charte de développement du Coeur d'Hérault 2014-2025 « Le Pays rêvé »

annexe 2 : 3 fiche-actions dans le volet opérationnel de l'OCAGER/TerrA Rural consacrées à la forêt

annexe 3 : Documents relatifs au Plan d'Approvisionnement Territorial du Lodevois et Larzac

annexe 4 : Délibération du 4 septembre 2015 du SYDEL relative à l'élaboration d'une CFT

annexe 5 : Délibération du 24 juin 2016 du SYDEL relative à la mise en place de la gouvernance de la CFT

annexe 6 : Désignation par la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac de 3 élus pour le Comité des élus de la CFT (Conseil Communautaire du 23 juin 2016)

annexe 7 : Désignation par la Communauté de Communes du Clermontois de 3 élus pour le Comité des élus de la CFT (Bureau Communautaire du 28 juin 2016)

annexe 8 : Désignation par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault de 3 élus pour le Comité des élus de la CFT (Bureau Communautaire du 27 juin 2016)

annexe 9 : éléments financiers SYDEL

annexe 10 : éléments financiers Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

annexe 11 : éléments financiers Communauté de Communes de la Clermontois

annexe 12 : éléments financiers Communauté de Communes du Lodevois et Larzac

annexes 13 : éléments administratifs du SYDEL au titre de porteur de projet